

Séance extraordinaire du 19 mars 2018

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce dix-neuvième jour du mois de mars deux mille dix-huit à midi quatorze, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Clément Genest et Fleur Paradis.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2018-01-76

Période de questions

Environ 20 personnes assistent à la séance. Personne ne prend la parole.

CV-2018-01-77

Résolution réitérant la demande de financement du projet structurant de transport en commun de Lévis et l'interconnexion des réseaux de transport en commun

ATTENDU que la Ville de Lévis est la 7^e ville en importance au Québec;

Attendu que la Ville de Lévis a stimulé au cours des 15 dernières années, la création de plus de 19 500 emplois;

ATTENDU que la Ville de Lévis compte sur son territoire plus de 4 500 entreprises;

ATTENDU que la Ville de Lévis a connu en 2016 la plus forte croissance économique des villes de 100 000 habitantes et habitants et plus ;

ATTENDU que, selon les données de la dernière Enquête Origine-Destination publiées en 2015 par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, près de 48 500 véhicules provenant de Lévis et des Municipalités régionales de comté avoisinantes traversent chaque jour le fleuve Saint-Laurent pour se rendre sur la rive nord;

ATTENDU que la Ville de Lévis a développé au cours des dernières années une vision globale visant à assurer une plus grande mobilité en fonction de trois axes d'interventions :

- réaliser un projet structurant de transport en commun;

- améliorer les axes routiers existants (cellules d'interventions prioritaires);
- participer activement au projet de 3^e lien entre les deux rives;

ATTENDU que la Ville a convenu avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de travailler sur ces trois objectifs majeurs en priorisant à court terme, l'amélioration des services de transport en commun et des axes routiers;

ATTENDU que la Ville de Lévis a déposé au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports le 21 juin 2017 son projet de transport collectif structurant intitulé *Une mobilité durable, efficace et sur mesure pour Lévis*;

ATTENDU que la Société de transport de Lévis a déposé les demandes d'aide financière gouvernementale pour la réalisation des actions identifiées au projet *Une mobilité durable, efficace et sur mesure pour Lévis*;

ATTENDU que ce projet structurant prévoit des investissements de près de 80 M \$ sur le territoire de la Ville de Lévis et constitue une première phase de travaux en vue d'améliorer notablement la desserte du transport en commun;

ATTENDU que la congestion routière affecte quotidiennement la qualité de vie de la population lévisienne et limite son développement économique;

ATTENDU, qu'en juin 2017, la Ville de Lévis avait formellement soulevé au gouvernement ses préoccupations pour l'interconnexion entre Québec et Lévis en raison de la congestion routière;

ATTENDU que la Ville de Lévis avait manifesté son intérêt à participer directement à l'étude des solutions;

ATTENDU que l'interconnexion des deux réseaux structurants de Québec et de Lévis est primordiale pour améliorer le service offert aux usagers du transport en commun à Lévis et ainsi d'assurer le maintien et l'accroissement souhaité de l'utilisation du transport en commun;

ATTENDU que le projet structurant de transport en commun est un élément fondamental de la stratégie de Lévis pour assurer une mobilité durable sur son territoire et pour contribuer à la fluidité de la circulation;

En conséquence,

Il est proposé par le maire Gilles Lehouillier
Appuyé à l'unanimité

De demander au gouvernement du Québec :

- de confirmer le financement du projet de transport collectif structurant de la Ville;
- de confier à la Ville le leadership pour la réalisation des études sur l'interconnexion du réseau de transport collectif entre les deux rives;
- de s'assurer que la Ville aura accès à l'ensemble des études déjà réalisées ou en cours sur l'interconnexion entre les deux rives;

- de transmettre une copie de la résolution à être adoptée par le conseil de la Ville au Premier ministre du Québec et au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-01-78

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun membre du conseil de la Ville ne prend la parole.

CV-2018-01-79

Période de questions

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose un mémoire intitulé *Comment refaire un chemin qui marche... Se donner un transport collectif d'une rive à l'autre du fleuve.*

CV-2018-01-80

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par Isabelle Demers

À 12 heures 36, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
